

Cet ouvrage est dédié à ma femme et à mes enfants



Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée notamment dans l'enseignement provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'Éditeur ou de l'auteur.

© 2020 Dr Wulli Faustin DJOUFOUET. Tous droits réservés
ISBN 978-0-244-55398-2

Avant-propos

Malgré la déréglementation, le décloisonnement, la désintermédiation et la dématérialisation des marchés, les banques occupent toujours une place importante dans le système financier mondial. Aujourd'hui, les marchés financiers nationaux sont interconnectés et constituent désormais un vaste marché global. Les différents compartiments des marchés financiers ont été unifiés, pour créer un marché plus large et profond, accessible à tous les intervenants à la recherche d'instruments de financement, de placement, ou de couverture. Avec la dématérialisation des marchés, les informations financières sont désormais diffusées à l'échelle mondiale et en temps réel, ce qui accroît le niveau de spéculation qui à son tour entraîne une très forte volatilité sur les marchés. On s'est rendu compte que depuis la crise financière de 2008, le système financier mondial est devenu très opaque et habile. Quels que soient les mécanismes réglementaires qui lui seront imposés afin d'éviter des éventuelles crises, il imaginera des moyens pour les contourner.

Pourquoi la finance islamique ?

De nos jours, l'accentuation de la financiarisation de l'économie qui a commencé au début des années 1980, constitue l'une des conséquences directes et majeures de la mondialisation financière. La mondialisation financière a apporté un changement profond dans la philosophie et la pratique du financement des

entreprises, car mathématiquement, Modigliani et Miller (1962) ont pu montrer qu'une entreprise endettée avait la même valeur qu'une entreprise qui ne l'était pas. Ainsi, les agents économiques ont commencé à faire de plus en plus recours aux emprunts bancaires plutôt qu'aux fonds propres pour se financer. Cette mondialisation financière, caractérisée par la quête permanente du profit, passe bien évidemment par la pratique du taux d'intérêt, de la spéculation et de la titrisation qui restent les causes principales de la crise financière de 2008. Ainsi, le monde a désormais besoin d'un système qui mettra l'Homme au centre de l'économie et non plus celui qui se sert de l'Homme comme un outil au service de l'économie. Autrement dit, le monde a besoin d'un système financier plus éthique et socialement responsable, capable de réduire les injustices et les inégalités dans la finance.

La finance islamique, ne serait-ce que sur le plan théorique, remplit presque toutes les conditions nécessaires pour être considérée comme une finance « responsable », car, elle est assise sur le respect strict des principes de la loi islamique, la charia. Elle se présente comme une branche de l'économie islamique, visant à établir un ordre économique conforme à l'islam. En 2008, elle s'est démarquée de la finance classique par sa résistance à la crise, ce qui a attiré l'attention des spécialistes et chercheurs, qui se sont interrogés sur les raisons de son immunité, ainsi que sur l'éventualité de la considérer comme une solution de remplacement potentielle au système financier actuel (système financier classique). En réalité, la finance islamique cherche à replacer l'Homme comme un bénéficiaire et non plus comme une « victime » de la finance. C'est pour cette raison que la justice sociale, l'équité et la transparence sont les principales valeurs retenues par ce système financier.

La finance islamique diffère des autres par sa vision particulière du capital et du travail. Les pratiques économiques et financières en cours durant l'époque du

prophète Mahomet lui servent en particulier de socle. Dans les faits, la finance islamique se caractérise principalement par la prohibition de l'intérêt et par la responsabilité sociale de l'investissement. Elle est également assise sur le principe du partage des profits et des pertes entre les parties au contrat dans une opération de financement dont l'une des parties est considérée comme investisseur et l'autre comme gestionnaire. Alors que les banques classiques tirent l'essentiel de leurs revenus dans la pratique de l'intérêt, celui des banques islamiques repose sur le respect du principe de partage des pertes et des profits entre la banque et ses partenaires. Outre ces contrats, il existe des exigences quant à la nature de l'activité dans laquelle un investissement demeure conforme à la charia. Ainsi, les jeux de hasard, les activités en relation avec l'alcool, avec l'élevage porcin ou encore avec l'armement, avec l'industrie cinématographique (pornographique) suscitant ou suggérant la débauche ou la déchéance de l'être humain constituent des secteurs d'investissement prohibés.

Pour s'assurer que les investissements sont *halals*, la supervision des investissements se déroule en principe de deux manières. La première est d'ordre individuel dans le sens où tout musulman est censé ne pas investir ses fonds dans les industries non compatibles avec son éthique. La seconde quant à elle est d'ordre institutionnel ou organisationnel puisque les banques et les fonds d'investissements islamiques sont composés, outre d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale, d'un comité de supervision charia ou d'éthique (le *Sharia Board*) dont les membres sont indépendants. Ainsi, les participations dans les sociétés évoluant dans les domaines illicites encourent une réprobation de ces comités.

Comme le système financier conventionnel, le système financier islamique est constitué d'un système bancaire, d'un marché de capitaux, des sociétés d'investissement, des compagnies d'assurance *Takaful*, des institutions de

microfinance islamiques, etc. Cet ouvrage, en ce qui le concerne, s'occupe des banques ; de leur mode de gouvernance d'entreprise, des produits qu'elles offrent et de la particularité de leurs états financiers afin de porter un jugement sur l'image qu'elles dégagent du point de vue financier et religieux.

Pourquoi analyser les banques islamiques ?

Tandis que l'on voit en la finance islamique des opportunités à saisir pour une meilleure stabilisation du système financier mondial, certaines voix discordantes voient plutôt en elle, une « tromperie » déguisée au nom de l'islam. Ainsi, la préoccupation actuelle est celle de savoir : **la finance islamique est-elle une islamisation des moyens et non pas une islamisation des finalités ?**

Quelques éléments factuels permettent de s'interroger davantage sur ce système financier qui semble ne jamais remettre en cause le système capitaliste actuel.

Premièrement, les pays apparemment islamiques dans les lois comme l'Arabie Saoudite semblent plus intégrés dans le système néolibéral fondé sur la spéculation et noyé dans les transactions faisant appel aux taux d'intérêts. Alors que l'on croyait terminer la crise financière en fin 2009, la crise du Dubaï World bank, –bras immobilier de l'émirat de Dubaï– la plus importante crise observée sur le marché des *sukuks* a surgit. Au Liban par ailleurs, des lacunes majeures sont observées, les banques islamiques ne ciblent que des populations et des communautés (pas nécessairement musulman) qui croient à la prohibition de l'intérêt, ce qui pose un énorme problème de justice sociale.

Deuxièmement, les opérations bancaires islamiques doivent être conformes aux principes de la loi islamiques. Le non-respect de ces principes est susceptible de

ternir l'image de l'industrie toute entière. Dans la pratique, les banques ne respectent toujours ces principes.

Troisièmement, le système financier islamique connaît jusqu'aujourd'hui, d'énormes difficultés liées à sa réglementation. Il se trouve qu'il est toujours obligé, pour des raisons de comparabilité des états financiers, de faire recours aux normes comptables internationales appropriées aux banques classiques pour tenir leurs comptes. Or, ces normes ne leurs sont pas adaptées si on s'en tient aux aspects religieux de leurs transactions.

Quatrièmement, la banque islamique comporte non seulement des contraintes et des risques spécifiques, au-delà des risques bancaires traditionnels, mais aussi suscite des interrogations plus profondes sur sa condamnation de la notion d'intérêt qui peut limiter son développement potentiel. Pour faire face à ce manquement, les banques islamiques offrent des produits plus coûteux par rapport à ceux offerts par leurs équivalents conventionnels.

Cinquièmement, la nature de l'intermédiation financière des banques islamiques font à ce qu'elles soient plus exposées aux problèmes d'agence que leurs équivalents conventionnels.

Notre désir d'écrire un ouvrage sur les banques islamiques réside dans la nature particulière des activités de ces dernières qui requièrent non seulement le respect des principes classiques de la finance, mais aussi le respect des principes de l'Islam. En fait, le système financier islamique dans son ensemble interdit toute pratique de l'usure, de la spéculation, du hasard et privilégie les investissements qui portent sur des actifs tangibles. Par ailleurs, ce système financier prône une finance plus éthique et responsable qui permettrait de stabiliser l'économie mondiale à travers

le respect des principes de la loi islamique, la charia. La transparence et l'équité dans les affaires, la préservation de l'environnement, le respect de la dignité humaine et la crainte de Dieu constituent la pièce maîtresse de ce système financier. Ainsi, l'analyse d'une banque islamique doit tenir compte, pour le calcul de la performance d'un investissement par exemple, de ces éléments extra-financiers relatifs à l'investissement concerné. C'est sur cette base que cet ouvrage se distingue de ceux existants sur les banques.

Pour qui cet ouvrage est-il écrit ?

Cet ouvrage s'adresse à un public plus vaste (les clients de la banque, les universitaires, les étudiants, les partenaires, etc.). Toute personne s'intéressant à la finance islamique trouvera dans cet ouvrage des éléments de réponses aux préoccupations sur le fonctionnement, la gouvernance, les produits financiers et les états financiers des banques islamiques. Nous avons essayé de nous mettre à la place de quelqu'un qui aborde pour la première fois la finance islamique. Par ailleurs, notre objectif été de mettre en avant les éléments que les étudiants trouvent ou devraient trouver intéressants dans l'étude de la finance islamique.

Comment cet ouvrage est-il organisé ?

Cet ouvrage est organisé en sept (07) chapitres.

■ **Le chapitre 1** présente les différentes raisons qui ont permis de mener cette réflexion sur l'analyse des banques islamiques. Avant de présenter ces raisons, ce chapitre présente les généralités sur l'analyse financière des entreprises en général et des banques en particulier.

- **Le chapitre 2** présente la finance islamique dans sa globalité. Nous avons présenté la finance islamique à partir de sa genèse jusqu'à son état de lieux actuel en passant par un exposé sur ses principes de fonctionnement.
- **Le chapitre 3** quant à lui présente le fonctionnement des banques islamiques. Ici, nous avons présenté les types de risques et les différentes techniques de gestion de ces risques auxquels les banques islamiques font face.
- **Le chapitre 4** présente la gouvernance d'entreprise dans les banques islamiques. Nous avons montré dans ce chapitre que les banques islamiques font face à un système de gouvernance dual (gouvernance religieuse et la gouvernance classique) du fait de la nature de leurs activités.
- **Le chapitre 5** présente le cadre réglementation des banques islamiques. Ici, nous présentons les normes comptables auxquelles les banques islamiques font recours et les techniques d'enregistrement comptables des opérations spécifiques à ces banques.
- **Le chapitre 6** quant à lui présente les différents produits *halals* offerts par les banques islamiques. Nous avons présenté les différents types de contrats (contrat de financement et contrat de participation) offerts par les banques islamiques. Nous y avons également présenté les limites de ces contrats en matière de respect des principes religieux.
- **Le chapitre 7** enfin présente la particularité des états financiers des banques islamiques par rapport aux banques conventionnelles.